



République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Direction des Affaires Juridiques
Service Contentieux
Tél. 04 94 36 36 74

DECISION MUNICIPALE N°2023/149/A.J.

Visa de M. Christophe LOGEAIS
Directeur des Affaires Juridiques

Visa de Mme Sandie L'HERMITTE
Chef du Service Contentieux

Affaire suivie par Marion GUILLEMANT
Conseiller Juridiques

DECISION

PRISE PAR MADAME JOSEE MASSI, MAIRE DE TOULON, EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

OBJET : Paiement à la SCP Luc BOLLENGIER – STRAGIER et Stéphanie SAGLIETTI, Commissaires de Justice Associés, de la somme de 255,46 € TTC au titre de ses frais et honoraires dans l'affaire Ville de TOULON / Agent (signification courrier) – Facture V231023.00 du 10 octobre 2023.

La Ville de TOULON, représentée par Madame Josée MASSI, Maire de TOULON, soussignée, décide qu'en application de la délibération du 3 mai 2023, enregistrée sous le n° 2023/359/S, prise conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'arrêté n° 23/AR/55 en date du 3 mai 2023, doit être payée sur les crédits inscrits au budget de la Ville 2023, chapitre 011 - fonction 020, article 6227 à la SCP Luc BOLLENGIER – STRAGIER et Stéphanie SAGLIETTI, Commissaires de Justice Associés, 26, Place Gambetta – Bât. A, 83000 Toulon, au compte CDC Toulon, Code Banque 40031, Agence 00001, n° de compte 0000333187J, Clé 79, la somme de 255,46 € TTC (DEUX CENT CINQUANTE CINQ EUROS ET QUARANTE SIX CENTIMES) représentant les frais visés en objet.

La présente décision recevra les formalités administratives prévues par l'article L. 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

FAIT A TOULON, EN L'HOTEL DE VILLE, LE **23 OCT. 2023**

Pour le Maire de TOULON
L'Adjoint délégué
Robert CAVANNA

TRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE LE **03 NOV. 2023**

PUBLIE LE **03 NOV. 2023**



Acte à classer**2023149AJ**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-11-03T15-47-29.00 (MI248611259)**Identifiant unique de l'acte :** 083-218301372-20231023-2023149AJ-AR (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : DECISION MUNICIPALE 2023/149/A.J. Paiement à la
Luc BOLLENGIER - STRAGIER et Stéphanie SAGLI... Commissaires
de Justice Associés, de la somme de 255,46 euros T...
Date de décision : 23/10/2023

**Nature de l'acte :** Actes réglementaires**Matière de l'acte :** 9. Autres domaines de compétences
9.1. Autres domaines de compétences des communes**Identifiant unique de l'acte antérieur :****Acte :** DAF SC DECI 2023 149 AJ.PDF **Multicanal :** Non**Groupe émetteur de l'acte :** TOUS

Classer

Annuler

Préparé Date 03/11/23 à 15:47Par DUPONT ID Stéphanie**Transmis** Date 03/11/23 à 15:47Par DUPONT ID Stéphanie**Accusé de réception** Date 03/11/23 à 15:50